INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le premier jour du mois de février deux mille vingt-quatre, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Vincent Noel, Maire-suppléant Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

Note: la réunion débute avec un léger retard.

24-02-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point #6 et avec l'ajout de 2 items au varia défini comme suit : 8.1-Assistance juridique pour les besoins de la Régie, et 8.2-Organisation d'une rencontre entre le Conseil, les DG, ing. et la Régie pour une compréhension des rôles et responsabilités inhérent à la station d'épuration.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 2024.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie au 25 janvier 2024.
5-. Mandat pour l'impartition comptable.
6.- Adoption du plan d'action portant sur l'agrandissement de la station.
7.- Présentation du rapport d'Aquatech de novembre 2022.
8.- Varia
9.- Question du public.
10.- Levée de l'assemblée.

23-02-12 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 11 JANVIER 2024.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 janvier 2024 en modifiant la Résolution 24-01-06 pour plutôt préciser l'adoption « d'une proposition pour » un plan d'action.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

24-02-13
No de résolution ou annotation

APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 516,717.24 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 441,211.57 $ pour un montant total de 957,928.81 $.

24-02-14 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 janvier 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-02-15 MANDAT CONCERNANT L'IMPARTITION COMPTABLE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que les normes comptables du domaine municipal se sont complexifiés ces dernières années et que l'impartition comptable fait partie de l'optimisation des ressources.

CONSIDRANT QUE l'entreprise Michel Beaulieu CPA inc. est bien au fait du fonctionnement de la comptabilité de la Régie et en mesure de procéder à l'impartition comptable couvrant l'année 2024.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate l'entreprise Michel Beaulieu CPA inc pour effectuer les services d'impartition comptable de la RAEBL couvrant l'année financière 2024 et ce, pour un montant de $ 21,650.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 11 janvier 2024.

24-02-16 PLAN D'ACTION PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION.

Cet item est retiré.

24-02-17 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE DECEMBRE 2023.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de décembre 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance

24-02-18 ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES BESOINS DE LA RÉGIE.

Considérant que des situations dans les affaires de la Régie peuvent impliquer le recours à une assistance juridique.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Directeur général à requérir a des services juridiques concernant les besoins de la Régie lorsque qu'une situation le requiert.

24-02-19 ORGANISATION D'UNE RENCONTRE ENTRE LES VILLES MMEMBRES ET VISANT UNE MEILLEUR COMPRÉHENSION DES INTERACTION AVEC LA STATION D'ÉPURATION

Considérant que la station d'épuration est une extension des réseaux d'égouts municipaux et qu'il a lieu d'en clarifier les interactions avec les villes membres.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie demande au Directeur général d'organiser une rencontre entre le Conseil, les DG, les ing. et la Régie pour étayer une meilleur compréhension des rôles et responsabilités inhérent à la station d'épuration.

24-02-20 QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pose diverses questions concernant le réseau d'égout de La Prairie suivi de M. Vachon.

24-02-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)